

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

NOTIFICATION AUX PARTIES

No 2013/012

Genève, le 19 avril 2013

AMENDEMENTS AUX ANNEXES I ET II DE LA CONVENTION

adoptés par la Conférence des Parties à sa 16^e session,
Bangkok (Thaïlande), 3-14 mars 2013

1. Conformément aux dispositions de l'Article XV de la Convention, la Conférence des Parties à la Convention a examiné à sa 16^e session, tenue à Bangkok (Thaïlande) du 3 au 14 mars 2013, les amendements aux Annexes I et II proposés par les Parties. Ces propositions d'amendements avaient été communiquées aux États contractants de la Convention dans la notification n° 2012/061 du 16 novembre 2012.
2. A sa 16^e session, la Conférence des Parties a pris les décisions suivantes (l'abréviation "spp." désigne toutes les espèces d'un taxon supérieur):
 - a) Les taxons suivants sont **supprimés de l'Annexe I** de la Convention:

F A U N A

CHORDATA

MAMMALIA

DASYUROMORPHIA

Thylacinidae *Thylacinus cynocephalus*

DIPROTODONTIA

Macropodidae *Onychogalea lunata*

Potoroidae *Caloprymnus campestris*

PERAMELEMORPHIA

Chaeropodidae *Chaeropus ecaudatus*

Thylacomyidae *Macrotis leucura*

AVES

GALLIFORMES

Phasianidae *Lophura imperialis*